Année 2025-2026

Nom :
Prénom :
Classe :

Charte de bon voisinage du lycée Hector Guimard

Les habitants des immeubles voisins du lycée Hector Guimard déploraient il y a quelques années des comportements d'élèves très gênants :

- intrusions dans les halls d'immeubles, les parkings et les cours des résidences ;
- déchets divers (nourriture, cannettes, emballages, mégots…) laissés sur les trottoirs, les escaliers et dans les halls des résidences ;
- gêne à la circulation et à la tranquillité des habitants ;
- attitudes provocatrices ou irrespectueuses envers les personnes ;
- dégradations.

Suite à ces comportements, le lycée recevait régulièrement des plaintes de la part des habitants. Les élèves ont été informés de ces difficultés et les comportements gênants ont diminué. Il est très important que ceci se poursuive. **Nous rappelons donc qu'il est formellement interdit de pénétrer dans les propriétés privées (y compris accès garage ou parking, cage d'escaliers, devant d'immeuble). Il est également indispensable que les élèves aient un comportement respectueux des lieux et des habitants, afin de maintenir une image positive du lycée dont nous sommes tous les représentants.**

L'Equipe de Direction du Lycée Hector Guimard

Engagement :

Je soussigné(e) :

Elève de la classe de :

m'engage à respecter :

« La charte de bon voisinage du lycée Hector Guimard » :

- Etre respectueux (se) des personnes et des biens dans l'environnement du lycée Hector Guimard.
- Avoir une attitude correcte dans la rue Claude Veyron.
- Contribuer à la bonne image de l'établissement

Signature de l'élève Signature du responsable légal

Ce document est à remettre signé à votre professeur principal

Lycée Hector Guimard,
23, rue Claude Veyron, 69007 Lyon
Tel : 04 72 71 50 00 Fax : 04 72 71 50 09